



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

## Pôle des Politiques Publiques Section Environnement - guichet unique ICPE

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Courriel : david.clement@nievre.gouv.fr

Tresnay/Jean-Louis HOUDIN/APMD mai 2022/Courrier levée APMD

Nevers, le 9 AVR. 2024

Monsieur,

Par arrêté préfectoral n° 58-2022-05-23-00008 du 23 mai 2022, je vous avais mis en demeure de régulariser la situation administrative et prescrit des mesures conservatoires pour votre installation de stockage de véhicules hors d'usage et autres déchets, située au lieu-dit « Alligny » sur le territoire de la commune de Tresnay.

L'absence de mise à exécution volontaire de cet arrêté m'a conduit à prendre, le 22 novembre 2023, un arrêté portant suppression et remise en état de cette installation classée pour la protection de l'environnement (arrêté n° 58-2023-11-22-00001).

La visite de votre site, le 21 mars 2024, par l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL, a permis de constater que vous aviez procédé à l'évacuation de la quasi-totalité des véhicules hors d'usage (un seul demeure encore sur place) et de la plupart des déchets stockés sur votre terrain.

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux du 23 mai 2022 et 22 novembre 2023 peuvent donc être levées, mais vous devrez cependant évacuer, à très court terme comme vous vous y êtes engagé, l'unique véhicule et les derniers déchets encore présents.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Ludovic PIERRAT

Monsieur Jean-Louis HOUDIN  
Alligny  
58240 Tresnay

Copie à : UiD Nièvre/Yonne DREAL